

Espace public : l'espace de la transgression?

Autor(en): **Décosterd, Jean-Gilles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Espace public: l'espace de la transgression?

JEAN-GILLES
DÉCOSTERD

Architecte établi à
Lausanne, enseigne
à l'École spéciale
d'architecture de
Lausanne et a fondé
le Laboratoire des
climats urbains pour
l'émission quotidienne
'Les Urbanités de la
RSR1.'



[ILL. 1] La Place de
la Riponne à Lausanne
(Photo: Marianne
Thomann)

La notion de friche en botanique définit des écosystèmes dynamiques où s'observe le jeu non prémédité de la diversité et de la mixité des espèces. Milieu vivant en perpétuel ajustement, lieu de lutte et de compétition, il peut nous renseigner sur certains mécanismes propres au développement des espaces publics de nos villes où se joue également l'apprentissage de la diversité sociale.

L'espace public est l'image de nos démocraties, il en traduit les évolutions. On y lit de l'intentionnalité en décryptant sa forme. La forme doit ici être comprise au sens large de *toutes les dispositions que l'on prend* pour fixer les comportements dans l'espace, pour les permettre, les encourager, les induire ou, au contraire, les contenir, les restreindre. En gros pour dire *comment ça marche* et pour que chacun s'y retrouve et y trouve ses marques. L'espace public est donc par nature inducteur de norme, dans le sens qu'il dit sa préférence vis-à-vis de telle ou telle manière de faire quelque chose dans un lieu donné.

Quand la marchandisation impose ses normes

Cet ordre inscrit dans l'espace a longtemps été le fait des pouvoirs publics. Nous découvrons aujourd'hui d'autres acteurs urbains: certains sont appelés mixtes, où la part du public et du privé est indécise, à l'exemple des CFF qui, cumulant de plus du communal et du fédéral, font émerger des territoires au centre des villes administrés par des règlements autonomes. D'autres sont strictement privés, comme le quartier du Flon à Lausanne qui, par son échelle et les enjeux urbains qui s'y jouent, pèse d'un poids considérable sur la définition de la ville.

L'évolution progressive de l'espace public des gares redéfinit explicitement les droits et les devoirs de chacun, et les «Règles à observer dans les gares», affichées à l'entrée du bâtiment principal, les traduisent pragmatiquement. Il est interdit de circuler en patins à roulettes, de récolter des signatures, de s'asseoir sur les escaliers et d'avoir un comportement inconvenant, notamment *une attitude qui gênerait les usagers*. Il est précisé que les infractions à ces règles peuvent être sanctionnées par une interdiction d'accès. Ces règles ne sont pas contraires au droit et sont défendables moralement, mais elles s'approprient sélectivement quelque chose d'un contrat social plus généreux et plus subtil. Les *codes du vivre ensemble*, des conventions jusqu'alors tacites et ouvertes à interprétation, ne peuvent se résumer ainsi.

De même la pression des partenaires privés dans les opérations mixtes des centres-villes annonce une réalité qu'un quartier comme le Flon, à Lausanne, permet d'anticiper. On observe ici la marchandisation de l'espace public, au sens de lui appliquer désormais une stricte logique consumériste. Dans cette logique, avant que d'être citoyen, on est client et les clients se regroupent à dessein de défendre leurs intérêts. Le cas des gares et des centres-villes privatisés est emblématique; ces lieux se sont réellement transformés en espaces commerciaux et ils en adoptent la logique. Comme dans les gares, c'est bel et bien à dessein de rassurer la clientèle et de lui offrir un espace de consommation apaisé que la logique sécuritaire se met en marche. Ces règlements ne sont pas attentatoires aux libertés fondamentales: ils servent à prévenir d'éventuels débordements et tentent d'assurer la tranquillité des usagers. Ne s'agit-il pour autant que d'une question de droit?

L'espace partagé, un défi politique plus qu'esthétique pour l'urbanisme

Il s'agit plutôt d'une question d'urbanité. L'espace public, cet espace partagé, se doit de garantir deux fondamentaux irréductibles du vivre ensemble: une liberté de mouvement et une liberté de comportement. Hors de ces garanties, l'espace public est hors-jeu, c'est-à-dire qu'il devient un espace privé, où peut s'élaborer, dans les limites de la loi, un règlement interne qui restreint ces libertés. D'inducteur de normes, il devient normatif, de public, il devient sélectif; les nuances sont fines, les marquages territoriaux peuvent être flous, mais ce qui est sûr, c'est que cet espace change de nom. Par un raccourci comptaible, on tend à faire penser que ce qui convient au plus grand nombre vaut pour tous.

Pourtant, *le vivre ensemble* n'est pas réductible à la démocratie, qui n'en est que la version purifiée, et qui, si elle se limite à ses seules modalités d'application, devient la «loi du plus grand nombre». De la même manière qu'un élu gouverne aussi pour ceux qui ne l'ont pas crédité de leurs voix, l'espace public se doit de s'adresser aux sans voix qui ne demandent rien et aux minorités silencieuses, fussent-elles déviantes. Pour le surplus, c'est l'affaire de la police et l'urbanisme ne devrait pas s'y substituer.

L'espace public est un espace partagé. La notion même de partage est ambiguë, qui renvoie autant à ce qui est séparé, divisé dans le premier sens du mot, qu'à ce qui réunit: dans la langue, on partage un héritage ou un pays comme on partage un repas ou des points de vue. Dans la ville, je postule que nous en sommes exactement là dans l'hésitation du sens à donner à l'espace partagé qu'est l'espace public. Pour l'urbanisme, l'urgence est là, nullement esthétique mais absolument politique: affirmer les liens collectifs, construire l'espace de nos pratiques sociales et partager l'espace démocratique du territoire.

Il convient ici de s'attarder sur deux contre-exemples, deux réussites dans la définition de ce que *peut aussi être* un espace public: la Place de la Riponne à Lausanne et la Place de la Gare à Yverdon.

La Place de la Gare à Yverdon, ou l'espace des apprentissages réciproques

Du point de vue de sa fonction sociale, nous postulons que l'espace public est par essence l'espace de la transgression, pour le moins celui où elle peut advenir, se dire, être entendue ou réprimée. Son architecture est absolument secondaire, seule compte sa capacité à accueillir cet espace du frottement et de la sociabilité conflictuelle qu'est en réalité l'urbanité. C'est à cette mesure que la qualité de l'espace public peut se comprendre, au-delà de son esthétique, au-delà de son utilité, par l'hétérogénéité qui s'y observe.

La Place de la Gare à Yverdon remplit son rôle d'espace d'accueil, même si elle concentre l'ennui des jeunes qui s'y installent pour y passer la soirée, même si toute une série d'incivilités s'y observent, elle est un espace d'échange social d'une absolue nécessité. Comme d'autres endroits dans d'autres villes, elle est un lieu d'apprentissages réciproques. Celui des jeunes qui y ajustent leurs interactions sociales et qui en testent les limites, celui de la collectivité tout entière qui prend connaissance de sa diversité et de sa capacité à l'accueillir.

Ces lieux sont nécessaires car nous ne pouvons faire l'économie de l'expérimentation *in vivo* et *in corpore* du lien social, y compris lorsque ce lien doit passer par une dimension conflictuelle. Les centres-villes, où la vocation commerciale occupe littéralement tout l'espace et où les règlements privés explicites tendent à remplacer les codes expérimentaux et implicites de l'urbanité, nous privent de ces apprentissages réciproques et concourent à la pénalisation de la vie sociale.

La Place de la Riponne à Lausanne, un échec urbanistique?

La Place de la Riponne à Lausanne, décrite pour la tristesse de ses aménagements et symbolisant pour certains *l'échec de l'urbanisme lausannois*, dispose d'un même potentiel social vis-à-vis duquel la discussion sur l'esthétique de ses aménagements est d'une stérilité crasse. La grande échelle de ce vide urbain, l'absence d'activités commerciales sont ressenties comme des manques que d'aucuns préféreraient remplir durablement ou, à tout le moins, décorer esthétiquement. Une autre attitude serait de lui reconnaître un statut de friche sociale, un espace du flottement et du frottement et profiter de ce grand vide physique pour y développer des événements à grande échelle, ponctuels, saisonniers, *démontables*, qui n'accaparent pas l'espace de leurs infrastructures fixes. Quelques manifestations récentes (inauguration du M2, événements promotionnels divers) ont démontré cette capacité physique et cette utilité fonctionnelle. Cette ouverture d'usage est possible tant que l'espace n'est pas saturé d'équipements fixes. C'est le paradoxe de l'aménagement de ces espaces-là: plus on s'en occupe et plus on referme leur ouverture métaphysique, c'est-à-dire plus on la remplit d'une finalité d'usage objective et homogène.

L'espace public comme friche sociale

L'idéal espace public est, à nos yeux, une friche sociale; on doit aussi pouvoir y observer le développement des mauvaises herbes de nos sociétés dont la définition devrait suivre celle de la botanique: *des organismes dont on n'a pas encore trouvé l'utilité*. Des organismes pourtant qui témoignent d'une véritable mixité sociale, non pas celle, préférentielle et sélective, vendue par le marketing urbain mais plutôt celle qui fait une place inconditionnelle à l'autre, le *tout-autre*. La tentation de la purification et son corollaire, celle de l'exclusion, chevillées au corps social comme une malédiction, ne sont l'apanage de personne, si ce n'est du plus fort. Celle-ci peut prendre les aspects divers de la paix sociale, du marketing urbain ou de la privatisation croissante de l'espace public.

ZUSAMMENFASSUNG Öffentlicher Raum: Raum der Überschreitung?

In der Botanik bezeichnet der Begriff Brache dynamische Ökosysteme, in denen das ungeplante Zusammenspiel der Vielfalt und Durchmischung der Arten beobachtet werden kann. Als Lebensräume, die sich ständig anpassen, als Orte des Kampfes und Wettbewerbs zeigen uns Brachen, wie bestimmte Mechanismen der Entwicklung der öffentlichen Räume unserer Städte funktionieren. Die Form der öffentlichen Räume hat schon immer zu Codes des Zusammenlebens geführt. Der heutige Trend zur Kommerzialisierung dieser Räume drängt aber neue Normen auf, welche die Freiheit zur Nutzung der Orte auf eine spezifische Gruppe reduziert. Damit stellt er die Idee eines öffentlichen Raums in Frage. Für die Stadtplanung ist die Gestaltung dieser Räume nicht aus ästhetischen, sondern aus politischen Gründen relevant: Sie soll die Erfahrung von sozialer Vielfalt – d.h. öffentliche Räume als soziale Brachen – sicherstellen.

LIENS ET CONTACT

<http://urbanites.rsr.ch>
jg@decosterd.net